

Modèle de courrier aux députés et sénateurs

Nom, Prénom :
Situation professionnelle :
Adresse :

à Mme, Mr le député / le sénateur de la Creuse

à , le ... / ... / 2009

Mme, Mr le député ou Mme, Mr le sénateur,

Depuis de nombreuses années maintenant, des personnels sous contrats divers interviennent dans les écoles pour effectuer des tâches aussi variées que l'aide administrative aux directrices et directeurs d'école, l'accompagnement des élèves en situation de handicap (Auxiliaires de Vie Scolaire) ou l'assistance pédagogique des élèves dans le cadre des dispositifs RAR (réseaux ambition réussite).

Ces personnels sont nommés sur des postes d'assistants d'éducation ou des postes d'Emplois de Vie Scolaire (contrats aidés type CAE ou CAV). Leurs statuts sont précaires :

- Les contrats d'assistant d'éducation sont des contrats de droit public, pouvant aller jusqu'à une durée maximale de six années, dans la grande majorité des cas à temps partiel, avec une rémunération au SMIC horaire. Plus de 3000 d'entre eux arrivent au terme de ce contrat cette année.
- Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) sont des contrats de droit privé, limités à 24 mois, d'une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.
- Les contrats d'avenir (CAV) sont des contrats de droit privé, limités à 36 mois (60 mois pour des situations très exceptionnelles), d'une durée de travail hebdomadaire de 26 heures.

Sur les 42500 personnes exerçant dans ce cadre, les 2/3 arrivent au terme des possibilités de reconduction.

Pourtant, les tâches qui leur sont demandées sont des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables, avec un véritable statut et une véritable formation, reconnus par une rémunération décente.

L'éducation nationale, les élèves des écoles, notamment les élèves en situation de handicap, leurs parents, les équipes enseignantes demandent que soit mis un terme à la précarité au sein des écoles, ainsi qu'au turn-over instauré par la succession des personnels, résultat de la durée limitée des contrats.

Les personnels assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les AVS ou EVS méritent mieux que la situation précaire dans laquelle ils sont placés de fait.

Nous vous demandons de considérer ces situations qui n'ont que trop duré et d'intervenir afin que :

- Les AVS puissent poursuivre leur mission d'accompagnement tout en bénéficiant d'une réelle professionnalisation et d'un véritable métier.
- Les assistants pédagogiques puissent assurer leur fonction tout en ayant la garantie d'accéder aux concours d'enseignement comme cela leur était assuré.
- Les EVS puissent bénéficier de la formation qui leur est due et poursuivre leurs missions dans l'éducation nationale s'ils le souhaitent.

Sur ce dernier point, l'éducation nationale est loin de respecter les engagements et responsabilités qui sont les siens en terme de gestion, de formation et de suivi des personnels recrutés sous contrats aidés.

Nous vous demandons de bien vouloir étudier la possibilité de l'ouverture d'une enquête parlementaire à ce sujet.

Souhaitant que vous accordiez toute l'attention nécessaire à ce courrier, veuillez croire Mr, Mme le député / le sénateur, à mon attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Signature